

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ SEANCE DU 26 JANVIER 2023
Nombre de Conseillers en exercice : 71 Présents à la séance : 46 Ont participé au vote : 56 Pour : 56 Contre : 0 Abstention : 0 Date de la convocation : 18 JANVIER 2023	L'an deux mille VINGT TROIS et le VINGT SIX JANVIER , le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.
Objet : Opération « Façades » intercommunale Nouveau dispositif et règlement d'attribution des aides	ASSISTAIENT A LA SEANCE : Fernand CABEZA, Éric MAHIEUX, Jean-Louis BOSC, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Daniel ASPE Roger PAILLES, Marie-Edith PERAL, Claude ESCAPE, Chantal CALVET, Jean-François LABORDE, Jean-Pierre VILLELONGUE, Anne LAUBIES, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Etienne TURRA, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Jean-Christophe JANER, Nathalie CORNET, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, André JOSSE, Olivier GRAVAS, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Jean-Jacques ROUCH, Claude SIRE, Jean SERVAT, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, René DRAGUE, Marie-France MARTIN, Bruno GUERIN. ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Johanna MESSENGER a donné procuration à Aude VIVES, Stéphane GILMANT a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Anne LAUBIES, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Daniel ASPE, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Etienne TURRA, David MONTAGNE a donné procuration à Nathalie CORNET, Françoise ELLIOTT a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Jean MAURY a donné procuration à Josette PUJOL, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART. ABSENTS EXCUSES : Sébastien NENS, Patrice ARRO, Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Thierry BEGUE, André ARGILES, Guy PEIX, Jean CASTEX, Claire LAMY, Christelle LAPASSET, Jean-Marie MAYDAT, Alain ESTELA, Serge BOYER, Raphaël VIGIER, Robert JASSEREAU.
N° d'Ordre : 22-23	
Secrétaire de Séance : Bernard LAMBERT	

Le Président,

RAPPELLE à l'assemblée que le conseil communautaire a décidé de déclarer d'Intérêt communautaire les opérations Façades lors de sa séance du 12 juillet 2019 (délibération 113-19).

DIT QUE le dispositif 'Façades' vise à favoriser la revalorisation des cœurs de villes et villages, entrées d'agglomération ou perspectives paysagères particulières, en aidant financièrement à la rénovation de façades donnant sur le domaine public, dans des périmètres délimités. Cette aide peut se cumuler avec toute autre subvention liée aux travaux d'habitat.

AJOUTE que le premier dispositif mis en œuvre sur les années 2020, 2021 et 2022 a donné des résultats encourageants, présentés lors de la Commission Aménagement du Territoire et Urbanisme du 10 janvier 2023, (74 dossiers traités au total, avec une aide moyenne s'élevant à

29.5% du montant des travaux), avec un accompagnement efficace des bénéficiaires de la subvention. La relance d'un nouveau dispositif est apparue comme utile. Ainsi, la mise en place d'une nouvelle Opération 'Façades', sur les mêmes bases que la précédente, a été étudiée.

PRECISE que toutes les communes n'avaient pas participé à la première Opération 'Façades', et qu'un travail sur les périmètres d'interventions a été opéré par le service Urbanisme (intégration de nouvelles communes/nouveaux hameaux, extensions limitées ou plus rarement refontes). Ainsi, toutes les communes feront partie du dispositif.

RAJOUTE que le règlement d'attribution de la première Opération 'Façades' a bien fonctionné et son application n'a pas provoqué de souci particulier. Il est donc proposé de le reprendre pour le nouveau dispositif. L'enveloppe annuelle d'aide de la Communauté de Communes s'établit, comme pour les années précédentes à un montant de 100.000€/an (représentant environ 25 dossiers), ce montant pouvant être révisé sur délibération du Conseil Communautaire.

PROPOSE, après avis de la Commission Aménagement du Territoire/urbanisme du 10 janvier 2023, de lancer une nouvelle Opération 'Façades', d'adopter un règlement d'attribution des aides intercommunales sur les périmètres d'intervention tels que joints à la présente, pour une mise en œuvre en février 2023.

DONNE LECTURE du projet de règlement d'attribution des aides intercommunales.

Vu la délibération n°113-19 déclarant d'intérêt communautaire la mise en œuvre d'opérations Façades sur le territoire intercommunal,

Vu les résultats de l'opération qui a été menée de 2020 à 2022,

Vu le règlement d'attribution et les périmètres d'intervention proposés

DEMANDE à l'assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité,

APPROUVE le lancement d'une nouvelle Opération 'Façades', basée le règlement d'attribution des aides et périmètres d'intervention joints, pour mise en œuvre en février 2023, sur une durée de 2 ans, pouvant être prolongée une année supplémentaire sur délibération du Conseil Communautaire.

PROPOSE une enveloppe annuelle d'aide de 100.000 €, pouvant être révisée sur délibération du Conseil Communautaire.

DIT que ce montant sera inscrit au budget 2023 et les suivants.

DONNE TOUT POUVOIR à Monsieur le Président ou le 1^{er} Vice-Président, pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 17 février 2023.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT

